

Zeitschrift:	Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber:	Comité International de la Croix-Rouge
Band:	- (1957)
Rubrik:	Contributions du CICR aux travaux des organisations internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

X. CONTRIBUTIONS DU CICR AUX TRAVAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Outre ses rapports constants avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le CICR est en relation avec les nombreuses organisations internationales, gouvernementales ou privées.

Il suit le développement du droit humanitaire dans le monde et, dans ce domaine, les travaux des organisations internationales ou privées.

Mais c'est principalement son activité en faveur des victimes des conflits qui amène les organisations internationales les plus diverses à se tourner vers lui. Réciproquement le CICR a souvent besoin du concours d'institutions internationales pour secourir certaines catégories de malheureux qui spontanément se sont adressés à lui.

Ces relations consistent en des échanges de périodiques et de rapports d'activité, des entretiens et consultations réciproques, l'envoi d'observateurs aux conférences et assemblées internationales, visites officielles, etc.

Nations Unies. — Le 10 juillet 1957, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, rendit visite au Comité international. Il confirmait ainsi l'hommage qu'il avait rendu à la Croix-Rouge tout entière lorsqu'à l'occasion de la « Journée Mondiale de la Croix-Rouge » le 8 mai, il publiait ce message :

Il y a dix ans, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité une résolution rendant un hommage universel à l'œuvre des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et attirant l'at-

tention des Etats membres sur l'importance qu'il y a à favoriser l'établissement de ces organisations nationales volontaires et de coopérer avec elles.

Aujourd'hui encore, les Sociétés nationales ne cessent de gagner la reconnaissance d'innombrables êtres humains en poursuivant l'action noble et généreuse qu'elles ont entreprise pour répondre, dans les cas d'urgence, aux besoins de ceux qui souffrent.

Dans ce dixième message annuel publié à l'occasion de la « Journée Mondiale de la Croix-Rouge », le 8 mai, je suis heureux de constater que les Nations Unies et la Croix-Rouge se sont trouvées étroitement associées au cours de ces derniers mois, dans l'accomplissement de diverses tâches d'ordre humanitaire. En vertu d'un accord, le Comité international de la Croix-Rouge assure encore en Hongrie la distribution des secours obtenus grâce aux contributions des Nations Unies en faveur du peuple hongrois. Dans le cadre de son action de secours aux réfugiés de Hongrie, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge est entrée en contact plus étroit avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le Proche-Orient, le CICR a apporté une aide précieuse aux Nations Unies, lorsque celles-ci négocièrent et entreprirent, cette année, le transfert des prisonniers de guerre.

J'aimerais saisir l'occasion que nous offrent ces expériences pour exprimer à la Croix-Rouge toute ma gratitude pour la compétence et le dévouement dont ses nombreux membres ont fait preuve au cours de notre travail en commun.

Aux tâches entreprises en coopération avec les Nations Unies s'ajoutent d'innombrables exemples de l'activité bienfaisante déployée par la Croix-Rouge qui se porte, en cas d'urgence, au secours de ceux qui souffrent dans toutes les parties du monde.

Je voudrais donc rendre à la Croix-Rouge un hommage sincère et profond, non seulement pour l'œuvre qu'elle accomplit conjointement avec les Nations Unies, mais encore pour son dévouement traditionnel à l'humanité entière, dont la « Journée Mondiale de la Croix-Rouge » est la consécration universelle.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU collabora avec le CICR, pour l'action d'aide à la Hongrie¹. Un accord fut conclu, selon lequel le CICR était chargé de distribuer les secours que l'ONU recevait de ses membres. Le texte de cet accord a été publié dans le Rapport général sur l'action du CICR en Hongrie déjà cité.

Les contacts nécessaires furent établis avec le Secrétariat à New-York par l'entremise de l'Office européen des Nations

¹ Voir page 20.

Unies à Genève. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE) et l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont également coopéré à l'action menée par le CICR¹.

Le CICR a, en 1957, été en relations suivies avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés. Il se fit représenter aux deux sessions du Comité exécutif de l'UNREF et eut de nombreux échanges de vues au sujet des enfants hongrois ayant quitté leur pays à la suite des événements d'octobre-novembre 1956². et, de même au sujet des réfugiés algériens en Tunisie³.

Des observateurs du CICR ont suivi les travaux de la 24^e Session du Conseil économique et social, tenue à Genève en juillet 1957, et ceux de la X^e Assemblée Mondiale de la Santé.

Autres organisations. — Comme les années précédentes, le CICR a collaboré avec le Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes (CIME), notamment à l'occasion des événements d'Egypte⁴, avec le Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires, l'Association médicale mondiale et avec la Conférence des Organisations non gouvernementales intéressées aux problèmes de migration.

Parmi diverses autres organisations ou institutions gouvernementales ou non gouvernementales, avec lesquelles il a été en relations citons : l'Agence Juive pour la Palestine, l'Alliance universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et de Jeunes Filles, l'Association européenne pour l'étude du Problème des Réfugiés, le Centre d'Information des Organisations internationales catholiques, le Comité international pour les Lieux de Genève⁵, le Comité pour la neutralité de la médecine, le Conseil international des Infirmières, le Conseil Mondial de la Paix, le Conseil œcuménique des Eglises, la Fédération Dentaire internationale, la Fédération internationale des Hôpitaux, la Fédération internationale pour la protection des Populations, la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, l'Institut

¹ Voir p. 20.

² Voir p. 43.

³ Voir p. 12.

⁴ Voir p. 8.

⁵ Devenue « Organisation internationale de Protection Civile ».

international de la Paix, la Ligue Arabe, l'Ordre souverain de Malte, le Rotary International, le Service Social international, la Société antiesclavagiste, la Société des Amis (Quakers), la Société internationale pour la Protection des Invalides, l'Union européenne de Radiodiffusion, l'Union internationale de protection de l'Enfance, etc.
